



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 1'500'000.- pour la réfection complète des vestiaires et de la buvette des Murdines à Bevaix**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 28 avril 2021,

**arrête :**

- Article 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement d'un montant de **CHF 1'500'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection complète des vestiaires et de la buvette des Murdines à Bevaix.
- Article 2 :** La dépense, relative à la réfection complète des vestiaires et de la buvette des Murdines à Bevaix sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au taux de 4%.
- Article 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 17 mai 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,  
Jean-Daniel Divernois

La secrétaire,  
Aïcha Hessler-Wyser